

Régularisation des commerces situés au 2705 et 2725, boulevard Wilfrid-Hamel

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22503Cb, Règlement R.C.A.2V.Q. 346

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Date et heure

22 mars 2023, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Duberger, 2341 rue de la Rivière-du-Berger

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du public.
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :
Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

L'entreprise Attache-remorque Québec 2.0 située au 2725, boulevard Wilfrid-Hamel offre des services d'entretien, de réparation et de ventes de remorques depuis 1983. En 2011, l'entreprise a fait l'acquisition de l'immeuble voisin situé au 2705, boulevard Wilfrid-Hamel pour étendre ses activités commerciales.

Les bâtiments concernés sont situés dans la zone 22503Cb et l'entreposage extérieur n'est pas autorisé dans cette zone.

Actuellement, les activités de l'entreprise font partie des usages du groupe C36 atelier de réparation qui est autorisé dans la zone 22503Cb. Pour poursuivre leurs services d'entretien, de réparation et de ventes de remorques qui sont assimilées à un usage de groupe C34 vente ou location d'autres véhicules, un changement à la réglementation est nécessaire pour régulariser et rendre conforme leurs activités commerciales.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=509

Participation

Administrateurs du conseil de quartier

- M^{me} Dominique Tremblay, présidente
- M^{me} Maryse Beaulieu, vice-présidente
- M. Patrice Côté, trésorier
- M^{me} Naomi Guilbault
- M^{me} Marie Merriault
- M. Yannick Bourque

Conseillère municipale

- M^{me} Alicia Despins, conseillère municipale de Vanier-Dubergier

Personne-ressource

- M^{me} Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M^{me} Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques

- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques

Nombre de participants

13 participants, dont 6 administrateurs du conseil de quartier et 7 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22503Cb R.C.A.2V.Q. 346*.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	6	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	6	

Questions et commentaires des administrateurs

- Une administratrice demande si cette modification réglementaire concerne que les commerces situés dans cette zone.

Réponse de la Ville : Oui, il n'y a pas de d'usage « habitation » dans le secteur.

- Une administratrice souhaite savoir si Attache-remorque Québec 2.0 effectue présentement la vente de remorque et si les commerces situés près de la zone sont au courant de cette activité ?

Réponse de la Ville : Oui, l'entreprise fait la vente de remorque depuis plusieurs années sans toutefois avoir les autorisations pour le faire, ce qui n'est pas conforme à la réglementation.

Nombre d'interventions

2 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au Conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

31 mars 2023

Rédigé par

M^{me} Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M^{me} Dominique Tremblay, présidente du conseil de quartier de Duberger-Les Saules